

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **L'exploitée : organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages**

Band (Jahr): **2 (1908)**

Heft 4

PDF erstellt am: **04.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# L'EXPLOITÉE

Organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages  
 ORGANE OFFICIEL DE LA FÉDÉRATION OUVRIÈRE DES AIGUILLES  
 Paraissant le premier dimanche de chaque mois.

<p><b>Le numéro: 10 centimes.</b>          Par 20 exemplaires, 5 c. le numéro.          Par 200 ex., 2 1/2 c. le numéro.</p>	<p><b>Rédaction et Administration.</b>          Adresser toutes correspondances et réclamations à <i>Marguerite Faas-Hardegger</i>, chemin de la Charrue, 5, Berne.</p>	<p><b>ABONNEMENTS</b>          Pour la Suisse, une année : 1 fr. —          Pour l'étranger » 1 fr. 50</p>
--	---	--

## AVANT L'ORAGE

Avez-vous vu quelquefois un tonnelier retourner brusquement sur son ouverture un tonneau rempli d'eau? Avez-vous remarqué la peine avec laquelle les premiers jets d'eau parvenaient à sortir?

Eh bien! camarades, je m'étais proposé de vous raconter toutes les misères et toutes les injustices scandaleuses qui se sont passées ces dernières semaines. Mais je suis un peu comme ce pauvre tonneau trop rempli et trop brusquement retourné. Je ne sais pas où commencer. J'en suis malheureuse. J'en étouffe.

\* \* \*

J'aurais voulu d'abord vous causer du crime commis contre notre camarade Wassilief et vous parler de son amie désespérée et de son petit enfant. Mais d'autres ont écrit et parlé mieux que je ne saurais le faire et vous connaissez toute la tristesse et toute la répugnance de ce fait si pénible.

\* \* \*

Je m'étais proposé ensuite de vous causer de la signification nouvelle des lois sous lesquelles nous vivons.

Je tenais à vous dire que ce n'est pas dans le Valais conservateur seulement que les autorités adoptent la coutume d'interdire nos réunions et nos conférences « jusqu'à ce que les renseignements demandés sur le conférencier soient arrivés ». Notre camarade et ami Richter vient, à son tour, de l'éprouver dans la ville protestante et cultivée de Bâle.

Déjà à Lucerne, quelques jours auparavant, le camarade Richter, à la suite d'une conférence sur Dieu et son origine, ou quelque chose de semblable, avait été incarcéré arbitrairement sous l'accusation d'avoir offensé Dieu.

Ce Dieu tout-puissant ne peut-il donc pas se venger lui-même, si vraiment il a été offensé? Et, s'il dédaigne de le faire ou s'il est assez indul-

gent pour se taire, pourquoi *Ses* corbeaux contrecarrent-ils *Sa* volonté?

Sont-ils si sûrs de la comprendre?

\* \* \*

Mais je me laisse aller à des réflexions qui peuvent entraîner des suites fâcheuses! J'allais oublier que nous n'avons plus la liberté de la presse.

Jusqu'à maintenant, quand on nous traitait, dans les journaux « moraux », de « colporteurs de brochures antipatriotiques et pornographiques » peu importait : devant des tribunaux fédéraux, on pouvait encore (peut-être!) espérer obtenir raison. Mais, dorénavant, ce que nous écrivons en Suisse pourra être jugé à Berlin, à Moscou, n'importe où, pourvu qu'il se trouve un accusateur.

Mais oui, parfaitement. Examinez ce fait : un rédacteur suisse, qui a écrit en Suisse, dans un journal suisse, vient d'être mis en accusation par un Français et jugé à Lyon. Désormais, si nous écrivons quelque chose contre le Petit-Père de la Russie, nous risquons de blesser le cœur d'un patriote russe réfugié chez nous et dévorant en nos hôtels ou en quelque villa d'étrangers sa fortune sauvée. Et nous aurons à répondre de nos écrits devant ses tribunaux.

Notre liberté de presse, en fait, vient d'être engloutie à l'étranger, et les hommes à qui nous avons « donné nous-mêmes le pouvoir de régler les affaires de la patrie » s'en soucient fort peu, car, en ce cas, l'étranger fait leur affaire à eux qui ont des raisons pour rendre muette la voix du peuple.

Mais, assez des lois! Il y a longtemps que des camarades nous disaient qu'elles n'étaient que des paperasses. Nos sentiments, façonnés au gré des maîtres, se refusaient jusqu'alors à le croire. Il nous a fallu en faire l'expérience nous-mêmes. Finalement, les désillusions ont du bon.

\* \* \*

Venons-en à nos mouvements, d'une réalité incontestable.